

DIMANCHE 30 JUIN 2024

Triathlon
TMC
Mâcon Club

MAÇON
L'ÉNERGIE POUR VOUS, AVEC VOUS!

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON



Mâconnais
Beaujolais
AGGLOMÉRATION

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

33^e Triathlon du Mâconnais



Départ du Lao de Saint Point
Relais • Challenge féminin
Support aux championnats
Bourgogne Franche-Comté

Option
annulation

XS départ 9h30 • **6/9** départ 11h30 • **10/13** départ 12h00 • **M** départ 14h00
Natation : 1 seule boucle en lac • Vélo : 1 tour de 42 km (600 D+) • Run autour du lac : 1 à 5 tours

**SAINT
CYR-
MÈRE
BOÏTIER**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU MÂCONNAIS

Buvette et snack sur place
Stands partenaires

SAINT-POINT
Commune de Bourgogne

PARTENAIRES



Règlement

Triathlon du MACONNAIS 2024

1. S'inscrire au Triathlon du Mâconnais implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.
2. Le Triathlon de Mâcon se déroulera le 30 Juin 2024
3. Les inscriptions seront ouvertes du 14 mai 2024 au vendredi 28 juin 2024.
4. Les inscriptions se font « En ligne » via notre prestataire d'inscription YAKA.
5. Le nombre de dossards disponible par course est le suivant :
 - **Course M** : 300 dossards
 - **Course Relais M** : 25 dossards
 - **Course XS** : 250 dossards
 - **Course 6-9** : 50 dossards
 - **Course 10-13** : 50 dossards
6. A partir du moment où une course affichera complet, il sera procédé à l'ouverture d'une liste d'attente. Si des dossards venaient à se libérer, un mail sera envoyé aux inscrits sur la liste d'attente dans l'ordre chronologique d'inscription. Ces derniers auront 12H pour s'inscrire à défaut de quoi le dossard libéré sera proposé à un autre inscrit sur cette même liste d'attente.

7. Tarifs d'inscriptions

Les tarifs d'inscription sont définis comme suit :

Tarif préférentiel jusqu'au 15 juin inclus :

- Inscription à la **course M** : 40 €
- Inscription à la course **Relais M** : 55,00 € par équipe
- Inscription à la **course XS** : 19 €
- Inscription à la course **6-9** : 7 €
- Inscription aux **10-13** : 7 €

Tarif normal à partir du 16 juin au 28 juin :

- Inscription à la **course M** : 55,00 €
- Inscription à la course **Relais M** : 60,00 € par équipe de 2 ou de 3
- Inscription à la **course XS** : 25,00 €

- Inscription à la course **6-9** : 10,00 €
- Inscription aux **courses 10-13** : 10,00 €

Les tarifs d'inscriptions sont majorés sur place :

- Inscription à la **course M** : 60,00 €
- Inscription à la course **Relais M** : 65,00 € par équipe 2 ou de 3
- Inscription à la **course XS** : 30,00 €
- Inscription à la course **6-9** : 12,00 €
- Inscription aux **courses 10-13** : 12,00 €

Inscriptions de groupe possible :

10% de remise sur les inscriptions « club », à partir de 10 athlètes inscrits avant le 15 juin inclus.

L'organisation se réserve le droit d'inviter qui que ce soit à participer aux épreuves à titre gratuit sans qu'elle n'ait à se justifier

Un concurrent inscrit qui désirerait changer de course se verra appliqué des frais de dossier d'un montant de 5 €.

8. Annulations d'inscriptions

En cas d'annulation d'inscription, les modalités de remboursement sont définies comme suit :

- Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera réalisé même en cas de présentation d'un certificat médical.
- En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'engagement ne seront pas remboursés, sauf pour cause sanitaire. Les frais bancaires restent dus.

9. Pass compétition

- Les licenciés FFTRI « Compétition Jeune » et « compétition » sont affranchis de l'achat, à l'inscription, d'un « pass compétition ».
- Les personnes non-licenciées et licenciées FFTRI « Loisir », « Dirigeant » ou « Action » devront souscrire au « Pass compétition ».
- Le Tarif du Pass-Compétition est le suivant :

Course M : 20 €

Course relais M : 5 € par non-licencié FFTRI prenant part au relais

Course XS : 5 €

Course 6-9 : 2 €

Course 10-13 : 2 €

10. Certificat médical

Depuis 2024, le certificat médical de **non-contre-indication à la pratique du sport en compétition n'est plus obligatoire, que ce soit pour les licenciés FFTRI ou pour les non licenciés.**

- Les personnes majeures non licenciées ou licenciées FFTRI « loisir » ou « dirigeant » ou « action », devront prendre connaissance du « formulaire info santé » et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.
- Les mineurs non-licenciés FFTRI consultent le questionnaire de santé et fournissent l'attestation de santé (documents disponibles lors de l'inscription).

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois est nécessaire pour participer à l'épreuve.

11. Retrait des dossards

- Les retraits des dossards se feront sur le site de l'épreuve :
 - ✓ Le samedi 29 juin 2024, de 9H00 à 19H00 chez notre partenaire DECATHLON Mâcon.
 - ✓ Le dimanche 30 juin à partir de 8H00 sur le site de l'épreuve
- Pour chaque course, il ne sera plus possible de retirer son dossard 30 minutes avant le départ de la course.
- Les dossards non-retirés 30 minutes seront alors remis à la disposition d'éventuels athlètes, présents sur site, en attente de dossard.
- Un seul dossard par athlète sera distribué. L'utilisation de la **ceinture porte dossard (3 points d'attache) est obligatoire.**
- Chaque concurrent se verra remettre une plaquette avec : 1 dossard, une étiquette à mettre sur la tige de selle, 3 autocollants pour le casque, 1 étiquette pour la consigne, ainsi qu'une puce avec bracelet à scratch.

- La non restitution de la puce en fin de course sera facturé 25 €

12. Tout litige non évoqué dans le présent règlement sera tranché par l'organisateur.

Règlement des épreuves

13. Le Triathlon du Mâconnais 2024 est organisé sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon. A ce titre, la réglementation FFTRI s'applique dans son intégralité.

14. Les précisions suivantes sont apportées

- 1. Le vélo se déroulera sur un circuit ouvert aux véhicules.** L'athlète devra donc respecter le code de la route. Le drafting est interdit sur toutes les catégories d'âges.
- 2.** Chaque concurrent devra récupérer directement son matériel dans le parc à vélo une fois passé la ligne d'arrivée.
- 3.** L'utilisation de caméras embarquées est interdite.
- 4.** La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police souscrite auprès de la FFTRI. Toutefois l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel (en dehors et dans le parc à vélo).
- 5.** Votre participation à l'une des épreuves équivaut à votre acceptation pour l'utilisation par les organisateurs du triathlon de Mâcon, ainsi que de leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître ainsi que vos données d'inscription. Vous acceptez que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.
- 6.** Les courses relais sont des « relais type B » : Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais. Le passage de relais se fera par transmission de la puce de chronométrage.

7. Sur l'épreuve M, dont le départ sera donné à 14H00, les concurrents qui entreront dans l'aire de transition T2 (transition vélo-Course à pied) après 17H00 ne seront pas autorisés à prendre le départ de la partie course à pied